

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 2 décembre 2010

Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins

NOR : ETST1030027V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Île-de-France, en date du 16 novembre 2010 par délégation du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, est attribuée, dans les conditions prévues à l'article R. 7124-1 à R. 7124-28 du code du travail, la licence d'agence de mannequins à Mme Magali GLESS, présidente de l'agence EYE MODELS, sise 28, rue Truffaut, 75017 Paris.

Cette licence est accordée pour une durée de trois ans à compter du 16 novembre 2010.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris.